

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

—
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE DE SEEBACH
67160

—
Tel.: 03 88 94 74 06
Fax : 03 88 53 16 19

mairie.seebach@orange.fr

Document affiché :

- sur le tableau d'affichage municipal le 15 mai 2026,
- sur le site internet de la commune : le 28 mai 2026.

N° 014/2026



ARRETE MUNICIPAL

REOUVERTURE D'UNE PARTIE DU PÔLE SPORTIF ET PAYSAGER DE SEEBACH

AUTORISATION D'UTILISER LE TERRAIN D'HONNEUR

MAINTIEN DE L'INTERDICTION D'UTILISER LE TERRAIN SYNTHETIQUE

La Maire de la commune de SEEBACH,

- Vu** le Code général des collectivités territoriales,
- Vu** l'épisode orageux du dimanche 10 mai 2026,
- Vu** l'arrêté n° 013/ 2026,
- Vu** la demande de l'AS SEEBACH en date du 15 mai 2026,

CONSIDERANT l'épisode orageux du 10 mai 2026 qui a provoqué d'importants dégâts sur les installations sportives appartenant à la commune,

CONSIDERANT que le terrain d'honneur du pôle sportif et paysager de SEEBACH n'a en revanche pas été touché par les conséquences de l'épisode orageux du 10 mai 2026, et reste donc utilisable,

CONSIDERANT que l'interdiction d'utilisation ne concerne que le terrain synthétique,

A R R E T E

Article 1^{er} : En raison des dégâts survenus suite à l'épisode orageux du 10 mai 2026, l'interdiction de l'utilisation du terrain synthétique présent sur le pôle sportif et paysager de SEEBACH est maintenue,

Article 2 : L'utilisation du terrain d'honneur est en revanche autorisée, ce dernier n'ayant pas été touché par les conséquences de l'épisode orageux du 10 mai 2026,

Article 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté - qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires habituelles - seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- **M. le Sous-préfet de HAGUENAU / WISSEMBOURG,**
- **La brigade de Gendarmerie de WISSEMBOURG,**
- **Le club de l'AS SEEBACH,**
- **Les services du District d'Alsace de Football.**

Fait à SEEBACH, le 15 mai 2026

La Maire de SEEBACH

Cornelia ROTT

